

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal.

TUNIS. — Rues d'Italie et d'annon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## Les Fiches des Colons à la Résidence

Tunis, le 8 mai 1902

### LA VEUVE INCONSOLÉE

La *Dépêche Tunisienne* est une de ces natures plantureuses et sanguines à qui le veuvage donne des éblouissements et des crises de larmes.

Depuis le trépas de son Millet, — (son Millet sérieux) — elle fait pitié.

Elle n'eût pas détesté, malgré sa *respectability* notoire, un doux collage avec le Résident de passage. Un demi deuil. Des baisers pudiques mais recommandés, qu'elle confiait aux zéphirs pour son voisin d'en face, elle n'en enregistra que des accusés de déception à l'*Officiel*. M. Benoît resta d'un cœur de nickel.

Vint l'occasion d'un conjugal substantiel bien qu'aléatoire avec le sinophile Pichon dont l'attitude sembla fredonner, hélas !

Non, Lecor ! je n'vous écoute pas : J'aime mieux flirter avec de Carnières. Non, Lecor ! je n'vous écoute pas : J'aime mieux flirter avec M'sieu Candas !

Dépitée, *sed non satiata*, la *Dépêche* s'ensevelit aussitôt dans ses réminiscences de ménage. Elle en fut réduite. O ! ruminance ! à se relire et dans cette distraction, que, sans blesser la pudeur, on peut qualifier de solitaire, il lui arrive de se citer elle-même.

Elle se titille de souvenirs, la pauvre ! Cela ne tire pas à conséquence. — *non fa figliuoli* — comme eût dit l'Arétin.

N'empêche qu'à force de farfouiller à travers sa collection de 1897 elle en a été prise d'un revez-y de roserie envers la *Petite Tunisie*.

A vrai dire le besoin de citer les sentences emphatiques de M. Lecore-Carpentier, ne pouvait aller sans l'exhumation des tombereaux de... roses qu'en la même période la *Dépêche* déversa sur un confrère détenu préventivement par ce satrape (satrape-nigaud) de Millet. Et tout cela à propos du cautionnement !

Libre à la *Dépêche* de s'immoler sur le bûcher de son cher défunt. Quant à nous y laisser incinérer avec, — ah ! non ! nous ne sommes, tout de même pas bûche à ce point-là !

La voyez vous, cherchant à justifier le cautionnement en nous présentant comme l'ilot salutairement répugnant du journalisme tunisien ?

Les ilots dont la renardante exemplarité horrifiait la jeunesse

spartiate, n'avaient été saoulés, madame la *Dépêche*, qu'avec les pots de vin de la gouvernance !

Il est trop cousu de fil blanc que la *Dépêche* préférerait une bonne polémique stérile, sur le passé de nous voir poursuivre le noble combat, d'abord sur le terrain de l'idée libre et ensuite sur Millet, dont la correctionnelle de Soissons va bientôt réviser les panégyriques.

Sus donc ! à l'homélie de la *Dépêche* sur le cautionnement.

Encore un coup son auteur n'a rien trouvé de mieux que de citer en épigraphe M. Lecore-Carpentier.

Toutefois nous croyons que la chrestomathie des libéricides comprend des autorités d'un tonnage supérieur, parmi les ministres de Louis XVIII de Charles X et de Badinguet de subventionnelle mémoire.

Ainsi, avec la liberté de la presse *libre* d'écrivains sans scrupules.

Donc avec le cautionnement on n'est livré qu'aux passions d'écrivains scrupuleux.

C'est pourquoi M. Lecore-Carpentier vient de se faire condamner contradictoirement en correctionnelle pour diffamation et calomnie consciente.

« Avec l'autre procédure, il fallait attendre deux ans et dépenser deux mille fr. pour retrouver son honneur, à moins de l'aller chercher à Malte, le diffamateur ayant levé le pied »

Avec celle-ci qui est exactement la même, il suffit d'avoir pignon sur avenue pour faire droguer le plaignant autant de temps.

« Cette loi protège les citoyens paisibles contre les corsaires de la plume »

Eh bien ! toute statistique dressée, elle n'a guère protégé jusqu'ici que la paix des corsaires contre les paisibles défenseurs de la vérité et de l'honnêteté publique.

C'est la *Dépêche* qui devrait être le plus zélé partisan de l'abolition. Elle est le journal le plus influent, le plus répandu. Elle peut faire et défaire les résidents. Si elle n'en a pas usé, c'est par timidité. En tout cas, si elle craint la calomnie et l'injure elle est mieux placée que quiconque pour réfuter. Si elle parle pour les autres victimes qu'elle se mette à leur disposition.

La preuve quelle sait son influence c'est qu'elle refuse le droit de réponse à ceux qu'elle critique elle-même.

Rapprochez cette attitude et sa récente condamnation des paroles de janvier 1897 de M. Lecore et qu'elle n'a pas citée :

« Vous réclamez la liberté de la diffamation et de l'insulte. Nous voulons, nous, la liberté d'écrire. »

Chose encore adante, c'est qu'en 1897, trois jours après la promulgation de l'acte de décrets et quatre jours avant l'apostrophe solennelle, soit le 6 janvier la *Dépêche* elle-même publiait ces lignes sous la signature de M. Pauthier.

« Cette liberté (de presse) si agréable pour le lecteur et si nuisible au journaliste, pouvant tout dire ne s'occupait de rien chercher. »

Après l'exergue, lece.

Par quel phénomène de retour d'âge peut-on reprer à M. de Carnières son évolution républicaine ?

Nous n'avons pas à défendre sa personne, il a un job. Mais le principe de morale républicaine qui est mis en jeu...

Il y a 52 ans, le 22 mai 1870. A moins d'avoir pé les nénaies de sa nourrice pour participer au 2 décembre (*la va n'attend pas, etc.*), on ne vguère quels services il eût pu rendre à l'Empire. Avec d'aussi expérimentés serviteurs et ceillers nous ne sommes plus étés que ce régime ait fini dans l'entonnoir à Sedan.

Que M. de Carnières ait l'esclave de ses origines, affés, relations, — bast ! Et not Et la France entière ?

C'est justement un des aspects de la grandeur républicaine de dégrever son concitoyen des soi-disant tares originelles.

Et ceux qui sont républicains, parce que fils de républicains n'y ont aucun mérite.

Il n'y a pas de palinodie à devenir libéral. La palinodie est d'avoir été républicain il a vingt ans et ne plus l'être aujourd'hui.

Diogène surpris sortant d'un lupanar en fut réprimandé par un disciple. « La honte n'est pas d'en sortir, fit-il, c'est d'y entrer. »

Le cri de M. de Carnières pour la liberté de l'écrivain n'a qu'un défaut, c'est de n'avoir pas trouvé d'écho parmi ceux qu'ont le millettiste estomac de se dire républicains.

Quant à nous, « genre spécial » pour « genre spécial » nous nous faisons davantage gloire de notre rude franchise qui nous coûte, que nous n'en reconnaissons aux Saintes-Nitouches à qui leur « genre encore plus spécial » rapporte.

Et si nous avons à nous faire pardonner quelque chose, ce sont nos illusions perdues sur la vergogne confraternelle de certains organes tunisiens.

Le plus désopilant, c'est lorsque la *Dépêche* qui se bat les flancs pour défendre la cause de l'abject cautionnement, vient nous raconter que de rabrouer un fonctionnaire cela peut exciter les Arabes à assassiner et piller les colons.

Tenez-vous les côtes, mes amis ! Et ce pauvre Hellis égorgé sous le régime du cautionnement ! La thèse est d'une audace plutôt macabre.

La *Dépêche* a tout de même trouvé plus beau. Oh ! c'est que lorsque les vrais républicains se mettent à être plats, les limandes n'ont plus qu'à bien se tenir :

Lisez et régaliez vous :

« Sans doute, il nous est arrivé de tourner sept fois la plume dans notre encrier avant d'écrire certaines choses et de ne pas aborder certains sujets de nature trop délicate quand nous n'étions pas absolument convaincus de la vérité ; mais, où est le mal et quel préjudice notre conscience a-t-elle subi ? Ne devons-nous pas, au contraire, remercier le législateur qui nous a inculqué des habitudes de méthode et nous a évité certaines imprudences de plume où nous aurions pu compromettre le bon renom de notre journal ? »

Ne jurerait-on pas une récitation du *pater* et du *confiteor* ?

Cette componction dans le mode congréganiste nous rappelle une chanson d'enfance :

Mon père je m'accuse  
Et ron ron ron petit patapon  
Mon père je m'accuse  
D'écrire comme un co...  
ron ron  
D'écrire comme un co...

En Hongrie, le soldat qui a reçu la schlague est tenu, aussitôt rajusté, de faire le salut réglementaire et de remercier son officier.

Avec tout cela, la *Dépêche* qui se prosterne si dévotement devant le *Knout* ne dit pas si le cautionnement tient debout. La *Petite Tunisie* a cependant fourni sur ce point une consultation qui n'était pas piquée des moustiques...

Retire-toi dans un cloître Ophélie, — et vivement dit Hamlet.

**LA RÉDACTION**

Quand un journaliste est à bout d'arguments, il prend la tangente et répond qu'il ne polémiquera pas avec Kiki Bahar.

Ce n'est pas plus malin que ça ! C'est l'*ultima ratio* de nos confrères depuis les incidents qui ont marqué la fin de l'année dernière et placé M. Bahar au premier rang des journalistes tunisiens.

Mauvaise réponse, en effet, même en admettant un seul instant que M. Bahar fut l'auteur de l'article qui a mis les rieurs de notre côté.

Mais nous le répétons, lorsque nous avons relevé l'article malencontreux du *Promeneur* en faveur

du cautionnement, nous n'avons pas cherché à faire des effets de grammaire, mais à prouver que cet article sans signature n'avait pu être pondu ailleurs qu'à la Résidence. Un point, et c'est tout.

Notre confrère, devant l'effet plutôt fâcheux produit par cette éducation, s'est rétracté, nous ne demandons pas autre chose.

Il est partisan de la suppression du cautionnement.

Alors si nous comptons bien sur nos doigts : *Promeneur*, un ; *Tunisie Française*, deux ; *Indépendant*, trois ; *Avenir Tunisien*, quatre et nous cinq ; quant à la *Dépêche*, en matière de cautionnement, c'est la peau... de la main. Pourquoi ?

Mystère, clientèle et influence. Donc, cinq sur six.

Alors qu'attend M. le Résident pour faire disparaître cette muse-lière indigne d'un pays républicain et surtout du gouvernement d'un républicain de la trempe de M. Pichon ?

Et nous ne prétendons pas comme l'a insinué la *Dépêche* avoir le droit de tout dire, nous prétendons seulement laisser aux pauvres comme aux riches le droit d'écrire simplement. Est-ce à demander ? S. ceux de gouvernement que nous avons l'heur de posséder sont-ils pour réprimer les excès de langage.

On sait comment !

### Pire qu'un Forçat !

On m'a communiqué un vague et obscur torchon de « Soissons » où je suis traité de la belle façon en caractères gras et frappant bien l'œil...

Les forçats de Nouméa et autres Guyan seraient des petits saints à côté de mes exploits de bandit...

Je connaissais déjà Millet sous un triste jour, mais je ne le supposais encore pas... honnête homme au point d'accuser faussement un adversaire loyal qui a toujours combattu face à face, de l'accuser, dis-je, des pires méfaits pour tâcher de gagner des suffrages qu'il n'a pas eus puisqu'il a subi un si piteux échec.

Mais Millet n'aurait pu accomplir sa triste besogne s'il n'avait été aidé par un de ces folliculaires, crevant peut-être de faim comme on en rencontre malheureusement trop sur le pavé des grandes villes et surtout à Paris à l'affût de vendre leur plume au premier acheteur venu.

J'ai déjà prié un avocat du barreau de Paris de lancer des assignations contre ces deux dif famateurs.

Em. L.

### Nos Echos

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans les instances Bellot contre notre confrère Lecore-Carpentier.

Le directeur de la *Dépêche* est condamné à 100 francs d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts.

Si nous relatons ce jugement, ce n'est

pas tant pour faire ressortir la condamnation de notre confrère que pour faire remarquer que seul, dans la presse, il était sous le coup de deux poursuites judiciaires au moment où il préconisait le maintien du cautionnement pour ne pas rouvrir l'ère des diffamations.

Si notre confrère n'était comme nous au mieux avec dame Thémis, il est bien sûr que le chiffre des dommages alloués à notre ami Bellot aurait été sensiblement supérieur, mais la justice ne peut frapper fort un journaliste qui entretient d'excellentes relations avec tout le tribunal et qui reçoit de grands coups de chapeau de son président.

Nous ne jalouons pas notre confrère des amitiés qu'il a su se créer parmi nos robins et que nous ne recherchons pas bien que compatriote de M. Fabry, mais notre confrère était assez mal venu de réclamer le maintien du cautionnement après ses écarts de plume contre notre ami Bellot sans oublier ceux du *Petit Tunisien* que nul n'a oubliés.

Par raison d'économie, le *Promeneur* vient, dit-on, de se priver de la collaboration de M. H. Girou, son secrétaire de la rédaction.

Le *Promeneur* se sépare d'un collaborateur qui était très tuyauté sur les choses du B.-G.

Nous avons appris avec plaisir la nomination de M. Cordier, juge suppléant rétribué de la justice de paix de Souk-el-Arba en qualité de juge suppléant près le Tribunal de première instance de Soussé.

Nos félicitations pour cet avancement rapide.

El Atki, l'auteur du double meurtre de la juive Camouna et de son amant Benbaron a été condamné à vingt ans de karaka.

Si El Atki est coupable, il est probable que ce châtement lui enlèvera l'envie de recommencer à sa sortie de prison.

De nombreux Français appartenant à toutes les classes de la Colonie se plaignaient, dans des résidences depuis le départ du triste Millet qui les avait exclus des salons de la résidence.

Il parait — mais nous ne garantissons pas le fait — que M. Pichon vient de donner des ordres pour faire reviser les dites listes dans le sens le plus large.

Que ne suit-il l'exemple que lui a donné l'un de ses prédécesseurs, l'honorable M. Rouvier, qui, pour n'oublier personne, invitait tous ses compatriotes par la voie de la presse en des soirées ouvertes?

C'est décidément le 20 mai prochain que les sieurs Achard, mécanicien, et Bret, aiguilleur, aux ateliers, inculpés du temponnement qui s'est produit le mois dernier entre le train de Zaghouan et le train de luxe, à la cisaille des voies large et étroite à la gare de Tunis, comparaitront devant le tribunal correctionnel.

Nous ne nous expliquons pas pourquoi M. le juge d'instruction a retenu comme inculpé l'aiguilleur pour avoir donné cinq ou six minutes trop tôt le signal de départ du train de matériel vide. Les règlements étant formels, le mécanicien Achard n'avait qu'à s'arrêter au disque d'arrêt pour le pilote.

Nous espérons, néanmoins, que le tribunal fera bénéficier le mécanicien Achard de l'indulgence la plus large et renverra indemne l'aiguilleur Bret.

Notre ami M. Gaston Thomson, député de la deuxième circonscription de Constantine, est arrivé mardi soir à Tunis, accompagné de notre excellent ami M. Dominique Bertagna, conseiller général de Morris.

Quelques Algériens avaient pensé d'offrir un punch au député de Constantine, mais M. Thomson, devant repartir hier jeudi pour l'Italie a remercié ses compatriotes

de cette délicate attention mais les a priés de ne pas donner suite à ce projet.

Le théâtre municipal a donné dimanche, en matinée, l'*Étincelle* de Pailleron, *Don César* de Dumas et *Dennerly* et le *Klephte* de... Sans nom d'auteur sur l'affiche.

— ???

C'est que le spirituel auteur du *Klephte* n'est autre que : *Abraham Dreyfus* le grand pince-sans-rire. Mais Dennerly aussi était juif.

Renvoyé à la Société des auteurs.

## MOT DE LA FIN

« Entendu à la salles des Dépêches »

— Quelle est la différence qui existe entre un porc et M. Millet?

— ...?

— Le porc a une hure et M. Millet une Double Hure (doubleure) ... de veste! ...

## Les Fiches des colons A LA RÉSIDENCE

Il parait qu'à la Résidence générale, les colons en vue, ceux qui sont investis d'un mandat électif et les membres de la presse ont l'honneur d'avoir une fiche... tout comme les agriculteurs à la Direction du commerce et de l'agriculture.

On devine ce que sont ces morceaux de carton sur lesquels sont transcrits les rapports fantaisistes ou diffamatoires d'ignobles mouchards à la solde de la Résidence Générale.

Ces mouchards, sous le consulat du blackboulé de Soissons, appartenaient un peu à tous les mondes, et l'on disait même que certains commerçants ne dédaignaient pas de faire partie de cette répugnante corporation et de se livrer à l'usage d'une source aussi impure.

Pour complaire au maître qui les payait plus ou moins grassement selon qu'ils corsaient plus ou moins leurs renseignements, ils diffamaient tant qu'ils pouvaient leurs compatriotes sans aucun risque pour leur bourse ou leur peau.

Cette diffamation-là, la plus abjecte de toutes, on ne peut pas l'atteindre parce que leurs auteurs restent ignorés, mais nous nous demandons si un résident qui se respecte devrait tenir le moindre compte de ces papiers de cabinets d'aisance et s'y arrêter un seul instant?

Un résident est en général un honnête homme, eh bien! un honnête homme, dans le sens absolu du mot, devrait ficher au feu ces ordures fabriquées pour les besoins d'une mauvaise cause — les causes de Millet — et couper les vivres à la bande ignoble qui vit du mouchardage.

Il parait qu'elle est plus en odeur de sainteté que jamais depuis l'arrivée de M. Pichon qui ferait grand cas des rapports ignominieux fournis sur le compte de ses compatriotes.

Nous avons peine à croire à pareils renseignements, car M. Pichon n'a pas été exempt, lui aussi, autrefois des canailleries des émules des crapule de Tunis.

## LE TRIBUNAL JUIF

Nous avons demandé, avec arguments à l'appui, la suppression totale du rabbinat judiciaire. Également nous avons réclamé avec insistance le retour à l'ancien état de choses où le grand-rabbin seul, assisté de deux assesseurs, tranchait les discussions rituelles de ses coreligionnaires.

Comme nous nous y attendions d'ailleurs, les témoignages d'encouragements et de sympathies

tant verbal qu'écrits, pour la campagne que nous avons entreprise, n'ont manqué : ils nous montrent que nous avons frappé au bon endroit et nous encouragent à persévérer.

D'autant plus que le récent et regrettable décès du chef des Israélites nous offre une nouvelle occasion de demander pour son successeur les prérogatives que nous réclamions sur lui.

Lors de l'institution du tribunal juif, on avait rêvé, pour le fonder, que l'avancé des grands rabbins négligeait qu'on les débarrassât de toute tâche éreintante et qu'on confiait à des jeunes, plus frais et plus sages le soin d'entretenir les querelles juives.

Cet argument ne tient pas debout en ce moment surtout où le poste de chef rituel des Israélites est vacant. On tient qu'au gouvernement confier cette fonction à un homme jeune, sans en être moins érudit, n'en manque pas, et nous en choisissons plus d'un qui pourrait bien faire l'affaire.

A un autre point de vue si nous cherchons à avoir quelles sont les personnes choisies, ou imposées, pour tenir un poste dans cette copie de l'Old, nous voyons un tas de nullités connaissant leur procédure révéuse comme un Esquimau écrit le latin. Ils ne détiennent les postes que par l'appui de quelques influents.

Ce n'est qu'à cause d'un favoritisme outragé que l'on peut voir des marchands d'huile rance et de cire jaune frapper des arrêts influencés par d'aurifères appâts...

Et nous neignons pas de trop nous avancer en disant. Nous avons sous les yeux des documents des comptes rendus de procès menés d'une drôle façon... à la turque.

Pour ne pas que d'un de ces procès, la succession Y.X. un des membres du tribunal rabbinique

pour la rédaction d'un testament olographe tiré par séquestration au testateur par un frère cupide; ensuite mur de scellés... jamais apposés ailleurs au domicile mortuaire, remis (?) par le frère survivant bénéficiaire pour les pauvres au valable juge-notaire; en troisième lieu, mariéur dudit frère à la veuve défunte pour, selon le statut moque, le faire profiter de l'héritage entier, dont sans cela une majeure partie serait allée à un héritier d'ici, malgré le testament olographe.

Que n'est ce singulier rabbin-juge-notaire mariéur?

Mystère cumul!

L'affaire n'est mille autres, que nous rapetons sommairement est suffisamment édifiante: elle vaut pour être narrée dans tous ses détails... détails bien faits pour corrodre la justesse de nos attaques contre le T.R.

Aussi raconterons-nous en notre prochain article.

## Devis jeux et libertins

### SUITE EN ATTENDUE

Lorsque le mari, dans mes derniers devis, la mesure tragi-comique du personnage avait par la femme d'un ennemi, je ne me métais nullement des effets plutôt inattendus de cette publication.

Ils valent d'être contés.

En apprenant par notre organe, la vengeance singulière dont il venait d'être victime, vengeance qu'il ignorait car il attribuait son... mal à tout autre source, M. X... résolu de punir son adversaire. Pour ce faire, n'eut rien de plus pressé que de courir chez un avocat, pour... tenter des poursuites aux auteurs du mal.

Grâce à l'exême amabilité d'un clerc de l'étude de M.Y... je suis en mesure de donner ici quelques-uns des attendus, plutôt drôlatiques de l'assignation lancée.

On ne s'embêtera pas à l'audience si le chaste M. Frépo ne prononce pas le huis-clos.

Voici :

« Attendu que par ses manœuvres, conseils et perfidies, le sieur X... a donné à sa conjointe l'ordre de chercher à séduire le plaignant et à avoir des relations intimes avec lui;

« Attendu que le délit de préméditation est des plus manifestes, du témoignage même de la dame Z...;

« Attendu que ladite dame se savait pertinemment atteinte d'une tare indélébile et contagieuse;

« Attendu que l'époux Z... n'ignorait pas cette particularité pour la raison plausible que c'est lui qui en avait doté sa femme;

« Attendu que l'intention de nuire au plaignant en l'avarant est des plus probantes comme il appert du certificat médico-légal;

« Attendu qu'ignorant le mal recueilli dans ses relations avec la dame Z... le plaignant l'a communiqué à sa femme, et par ce, avarié toute sa lignée à venir;

« Par ces motifs plaise au tribunal :

« Déclarer les époux Z... coupables de délit de blessures volontaires avec préméditation ayant occasionné une incapacité partielle de travail;

« Les déclarer solidairement et conjointement responsables.

« En conséquence :

« Condamner le sieur Z... à payer au requérant les frais médicaux, pharmaceutiques et autres que sa tentative a occasionnés et occasionnera ainsi qu'une somme de dix mille francs à titre de dommages-intérêts;

« Condamner en outre la dame Z... au port d'une ceinture de chasteté avec cadenas de sûreté à passer la visite médicale pour prévenir toute récidive;

« Ordonner l'insertion du jugement dans *La Petite Tunisie* et deux autres journaux au choix du plaignant;

« Et ce sera justice. »

Pour copie non conforme à l'original.

Jacques Cœur.

## L'EXPLOITATION

Notre campagne en faveur des employés de toute catégorie, des banques, des grands magasins, des sociétés privées ou grandes maisons de commerce, nous a valu de précieux encouragements et de chaudes sympathies.

On sait que ces travailleurs, comme récompense d'une besogne pénible, d'un labeur ingrat, reçoivent de leurs employeurs des appointements dérisoires, des salaires si précaires que nous les avons dénommés à juste titre des *salaires de famine*.

Nous estimons que devant une rémunération aussi inique, une exploitation aussi odieuse, l'Etat doit intervenir; c'est non seulement un droit pour lui, c'est son devoir.

Les pouvoirs publics doivent s'immiscer entre patrons et employés, afin d'empêcher que cet état de choses se perpétue, que cette dure exploitation se prolonge au détriment des intérêts les plus sacrés des enfants de ce pays, et au mieux de ceux des employeurs dont les bénéfices n'en progressent que plus vite.

On connaît l'argument invincible, décisif des patrons quand leurs employés réclament, à juste titre, une augmentation de salaire, une juste rétribution du travail fourni : ils profitent de l'abondance de l'offre pour étouffer toute velléité d'indépendance chez leurs employés qui acceptent, avec une résignation toute passive leur misère et leur labeur ingrat. Ils ne trouvent autour d'eux ni syndicats pour appuyer leurs demandes, ni partis politiques pour les revendiquer, ni journaux pour les exprimer.

Cette situation anormale ne peut durer : il faut que les salariés, ceux qui sont forcés de se louer pour vivre prennent en leurs mains leur propre cause, se syndiquent, se groupent et marchent de concert à la conquête de leur indépendance économique.

On a vu l'Etat tunisien se faire agriculteur, marchand de terres, colon..., voire même informateur; pourquoi ne le verrait-on pas arbitre dans les rapports entre le capital et le travail? Ce qui a nui, ce qui a jusqu'ici empêché que la question ne se posât au grand jour c'est la diversité des races, la juxtaposition des colonies sans apparence d'unité ni d'homogénéité.

Que les salariés brisent le cadre de leurs races, leurs nationalités et se considèrent comme les membres d'une même famille, qu'ils prennent au plus tôt conscience que la similitude de leurs conditions est le seul lien qui doive les unir.

Dans un prochain article, nous étudierons les moyens nécessaires à amener cette fusion, la constitution de syndicats corporatifs.

ALGAN.

## Bouts-Rimés à René I

Prince, permets que je te dise  
Ces rimes et te les dédie.

Candidat soissonnais, Millet,  
Ambassadeur sans capitale,  
Des honneurs ayant la fringale  
Se vit échoir un bon billet  
Il voulait trop jouer au pitre  
Mais de l'Aisne les électeurs  
De leurs bons bulletins vengeurs  
Tombèrent l'ex-roi sinistre.

Ambassadeur « in-partibus »  
Doté d'une maîtresse veste,  
Plus exécuté que noire peste  
Coûte que coûte, « mordicus »,  
Chassé de notre Tunisie  
Tint à se faire député.  
Pour ses prouesses réputé,  
Ira-t-il en Polynésie? (1)

De jolis mots — futur élu (?) —  
Il fit grand bruit et tapage;  
Mais dépourvu d'aéropage,  
Il obtint un succès prévu.  
De Tunis, Lacroix, Carnière,  
C'est eux qui ont fait le feu.

Pourquoi pas un bon croque-mort  
Pour César-Millet mettre en bière?

Malgré meetings que tu donnais  
René, tu mordis la poussière;  
Tu courbas ta stature altière  
Sous les sifflets des Soissonnais  
Sans paix ni trêve on te blackboule :  
Enterrée ton élection;  
Fais deuil de la députation  
Roi qu'éternellement on roule.

Prince, abandonne tes desirs;  
Ministrable en déconfiture,  
Laisse-là cette pourriture,  
Et retourne à tes chers plaisirs!  
Disserte œuvre rabelaisienne  
Mets un froc de moine fervent  
Et prie Dieu assez souvent  
En une Trappe salésienne.

Jean COURT-GELET.

(1) Il y a de sérieuses présomptions pour S.A.R. René soit nommé ambassadeur auprès du roi canibal Antro-Potaj XXXVIII de Pile polynésienne Tux Bonon. Nous donnons la nouvelle sous toutes réserves, bien que dans les cercles bien informés on ne parle que de cela (N.D.L.R.)

## L'héritage Crawford

Par M<sup>e</sup> WALDECK-ROUSSEAU  
(SUITE ET FIN)

### Le mystère

Alors M<sup>r</sup> Duret a voulu savoir si, au n° 1202, Broadway, New-York, on avait jamais connu un Crawford car s'il n'y a pas eu de Crawford au 1202, Broadway, New-York, il n'y a pas de procédure, pas d'appel, pas de procès, peut-être même n'y a-t-il pas de Crawford. Alors, nous nous sommes adressés à un sollicitor de New-York, le plus honorable et le plus compétent, et nous lui avons demandé: En quelle forme peut-on établir une preuve de ce genre, de manière qu'elle soit régulière et en la forme que prescrit la législation du pays? Il nous a dit: Il faut prendre un notaire, ce notaire entendra des témoins, il en dressera un acte qui a la force de l'acte authentique et par conséquent vous aurez entre les mains une preuve abolument décisive.

L'enquête a eu lieu, le notaire a fait venir des témoins, le propriétaire et le gérant de l'hôtel; ils ont com-

**RESTAURANT A LA CARTE**  
Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.  
M. GUICHARD recommande au public  
cuisine très soignée et sa cave de 1<sup>er</sup> ordre

# G<sup>DE</sup> BRASSERIE MAXÉVILLE

**BIÈRE GRANDE, MAXÉVILLE**  
Hors concours Exposition Universelle 1900  
Président du Jury

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR  
EN FUTS, BOUTEILLES & BOC

**SPECIALITÉ DES PLATS DU JOUR**

pulsé leurs registres et ils ont affirmé que c'était la première fois qu'ils entendaient parler d'un Crawford et que jamais, 1202, Broadway à leur connaissance, il n'y en avait eu.

Eh bien, Messieurs, quand on apporte à un débiteur désireux de gagner son procès de pareilles façons de confondre son adversaire, de montrer qu'il a donné de fausses adresses, de fausses indications et que sa procédure est nulle, on devrait espérer d'être bien accueilli; il n'en a rien été et les époux Humbert ont répondu de deux façons: en contestant la créance même de la liquidation Girard et en disant que l'heure n'était pas venue encore de gagner leur procès contre MM. Crawford, et je me suis présenté devant la première chambre de la Cour de Paris, M. Duret y est venu avec moi et chaque fois que l'affaire a été appelée, nous avons insisté pour qu'elle s'expédiait alors que l'adversaire n'avait même pas notifié de conclusions, et toujours les époux Humbert ont résisté et ont obtenu de nouveaux renvois.

Aussi, quand tout à l'heure j'entendais: créance de tout repos, il n'y a eu aucun imprudence de la part du conseil de surveillance, malgré mon désir de croire, d'emprunter un peu de confiance à ces actes de procédure, je sentais la même anxiété peser sur mon esprit. Notez que je n'exagère rien, que je ne veux retirer de cet exposé et de ce récit qu'une preuve, c'est que nos débiteurs ne sont pas pressés de gagner leur procès.

J'imagine qu'ils sont plus heureux que nous; qu'ils savent où demeurent les frères Crawford, qu'il y a bien des frères Crawford, qu'ils sont bien riches par centaines de millions tout cela ils le savent, ils le gardent pour eux, c'est leur affaire; mais ce qui confond, c'est que, lorsqu'on n'a qu'un geste à faire et que trois mots à dire pour avoir la libre disposition des millions dont on a hérité, au lieu de prononcer ces trois mots et de payer ses dettes, on accumule et on multiplie les demandes de renvoi et expédients ditatoires.

Pour conclure, nous dirons que cette affaire mystérieuse de l'héritage insaisissable est sur le point de recevoir sa sanction: ce n'est qu'une question de jour.

Plus de mille approbations d'éminents Professeurs et Praticiens en Médecine.

**Eau purgative naturelle**

**RÉPUTATION UNIVERSELLE**

Le type le plus parfait et le plus agréable des purgatifs salins.

AVIS IMPORTANT. — Exiger l'étiquette portant le nom:

**ANDREAS SAXLEHNER**

**HYGIÈNE DE LA BOUCHE**

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons  
Dépôt: Pharmacie NEE

Le gérant: EM. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

**BIZERTE**  
**GRAND HOTEL D'EUROPE**  
ANGELVIN, propriétaire  
ÉLECTRICITÉ TÉLÉPHONE

**E. FAURE ET C<sup>ie</sup>**  
14, Rue d'Italie. TUNIS

Spécialité de Chaussures en tous genres  
Rayon spécial pour enfants etillettes

ARTICLES TRÈS SOLIDES ET GRAND LUXE

**BONNETERIE**  
BAS ET CHAUSSETTES

Maison de Confiance — Prix Fixe

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est le Fer physiologique.

(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)

Préparateur: CH. MALACKOWSKI, Pharmacien  
4, rue d'Allemagne — TUNIS

Laboratoire spécial des médicaments granules et rigoureusement titrés: Glycérophosphates, Kola, etc.

**GRAND HOTEL DE FRANCE**  
Place de la Kasbah  
**GAFSA**

Se recommande aux touristes et voyageurs pour son confort et sa bonne cuisine.

A vendre à St Germain un lot de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.  
S'adresser au bureau du Journal.

**PALUDINE**  
élixir toni fébrifuge

A BASE D'ETRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses: Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose  
Dépôt: Pharmacie Malackowski, Tunis

Demandez dans les Établissements  
**l'Absinthe BERGER**

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

**TUNIS-HOTEL**  
12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe.  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

**Institut Dentaire**

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

**MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS**

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881  
BUREAUX: 12, Rue de Hollande

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, 12.  
Traitement spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

**L'INDICATEUR TUNISIEN**  
ÉDITION DE 1902

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires. Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction  
8, Rue d'Alger. — TUNIS

**GRAND HOTEL MODERNE**  
MAXÉVILLE  
TUNIS - 12, rue de Constantinople - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre  
Chambres depuis 2 fr. 50 sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir la Brasserie Maxéville.

DEMANDEZ PAROIT

**L'Amer et le Fer FICARI**

Récompenses à plusieurs Expositions  
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène avec félicitations du Jury: Paris 1900.  
Médaille d'or, Exposition Universelle: Paris 1900.

**OMEGA**  
Montre division  
OR, ARGENT, NICKEL  
Paris  
Hors concours du Jury  
Genève 1896  
Médaille d'Or  
Bretagne 1897  
GRAND PRIX  
Grassortiment  
d'horlogerie joaillerie  
arabes. Décorés et insignes  
étrangers complet  
d'Orerie "Boulevard"

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France, PARIS

**Grande Teinturerie Lnaise**

J. SORREI

4, Rue d'Allemagne

à côté des Magasins OroBack  
TUNIS

**USINE A VAPUR**

**Jenne Dame** Française, ait son brevet, donait des leçons chez elle ou à domicile.  
S'adresser au bureau du journal.

**AGENCE AGOT**

1 bis, rue Es-Sadi

**SERVICE DES BAGES**

EXPEDITIONS

Camionnage et Transit

**RAYMOND VALESI**

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22  
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires forfait

## BRASSERIE DE LA LOIRE

Tenue par B. MERTILLO

TUNIS - Avenue de la Marine, 57 - TUNIS  
EN FACE LE CASINO

**SALONS RÉSERVÉS - BILLARD**

Consommations de premier choix -- Liqueurs de marque  
**GLACES & SORBETS**



### LE MONDE

C<sup>ie</sup> Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie  
SIÈGE SOCIAL:

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Reales viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

## Société des Sables de l'oued Miliane (DE KLÉDIA)

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer M.M. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, et qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.

S'adresser à son représentant à la Gare Française

**GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE**  
**A LA LUNE**  
MAISON FRANÇAISE

PAÎNS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES

Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine

TUNIS - 20, RUE D'ITALIE, 20 - TUNIS

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE  
**DENTIFRICES**  
des RR. PP.  
**BÉNÉDICTINS**  
de SOULAC  
A. SEGUIN, BORDEAUX  
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS  
Exposition Universelle Paris 1900  
MODÈLE du FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVIGE, place du Tribunal, Tunis

# AU PETIT LOUVRE

Grands Magasins de Nouveautés  
LES PLUS IMPORTANTS DE LA TUNISIE

Dimanche 11 Mai

## EXPOSITION SPECIALE DES NOUVEAUTÉS POUR HOMMES

N. B. - Les Magasins du Petit Louvre ne doivent leur réputation colossale au bon goût, à la fraîcheur, au grand choix et aux prix extraordinaires de bon marché de tous leurs articles.

## Bock ORBEC

La délicieuse  
Boisson gazeuse  
aux parfums  
de bananes

Maison RIGOLET  
MARSEILLE

BANQUE DE TUNISIE  
SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital 8.000.000  
Siège Social à TUNIS  
OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encassements et Recouvrements — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes — Dépôt à vue et à échéances fixes — Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens — Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays.  
Souscriptions - Emissions.

Droguerie-Herboristerie  
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES  
M. CAMISON  
8, rue d'Allemagne, 8  
TUNIS  
Assortiment complet pour les Ménagères

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES  
Peintures et Fournitures pour Machines  
MAISON FONDÉE EN 1890  
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE  
Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés  
Succursale de Tunis, Avenue de France  
La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger.  
Elle délivre des chèques et lettres de crédit sur tous pays; se charge des ordres de bourse et de l'encasement de tous coupons.  
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.  
Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels)  
Ces bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

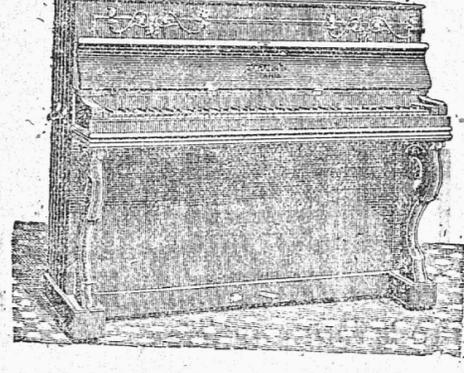
Crédit Foncier et Agricole d'Algérie  
Société anonyme. Capital: 30 millions  
Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Soussse et Bizerte  
Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.  
Dépôts à vue et à échéance fixe: à vue, 2 1/2; 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.  
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Comptoir National d'Escompte de Paris  
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés  
Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABES  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.  
DEPÔTS À VUE ET À ÉCHÉANCES FIXES  
A vue, 2 1/2; - de 6 mois à 1 an 2 1/2; - de 1 an jusqu'à 18 mois 2 1/2; - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 1/2; - de 2 ans au delà 3 1/2 1/2.  
LOCATION DE COFFRES-FORTS  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants le plus grand la sécurité contre le vol et l'incendie  
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois.

MAISON DESPÉROUX  
FONDÉE EN 1888  
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba  
FOURS À FEU CONTINU  
Chaux hydraulique, Chaux en pierre  
PLÂTRE  
« Pierre à bâtir et Pierre de taille »  
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE  
Briques plates et creuses. Pavés et dalles  
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

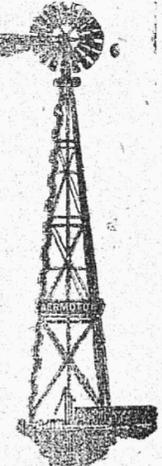
DOMAINE DE POTINVILLE  
P. POTIN, propriétaire  
CHAUX HYDRAULIQUE  
et Ciments  
VENTE AU DETAIL: Avenue de Carthage  
Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments divers  
M. DURAZZANO  
Tunis - 8, Rue Amilcar, 8 - Tunis

36 Mois de Crédit 36



36 Mois de Crédit 36

Vente, Location, Echange  
Accords et Réparations  
SEUL DEPOSITAIRE DES PIANOS BOISSELOT  
Dépôt des Editions G. Ricordi & C<sup>ie</sup>



"L'ARMOTOR"  
EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE  
Agent Général: P. LECLERCQ  
11, Rue-Es-Sadikia - Tunis

BOIS DE CHAUFFAGE  
Charbon de bois, houille  
et briquettes  
A. MILITE  
Magasins: rue du Maroc, ancien  
Fondouk au Charbon.  
TUNIS

Pasteurisation des vins  
APPAREIL BOURDIL  
de Narbonne  
S'adresser à M. Fernand ARNAUD  
Consignataire, rue de Strasbourg

## VILLE DE BIZERTE

### KURSAAL - THÉÂTRE

A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT  
Restaurant de jour et de nuit — Service à la carte  
REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 — ETABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Prix Modérés

Demandez partout  
**LE KIL A-BELLO**  
ABSINTHE ET AMER CONILH  
BELLLOT, Distillateur à Tunis  
BRUNISSON, successeur  
Dépôt général des eaux minérales de VICHY  
des liqueurs fines de la maison MAINE & C<sup>ie</sup> et du Champagne MONTEBELLO.

Maison Pagnessa, Artificier  
22, Avenue de la Marine, TUNIS  
FABRIQUE D'ARTICLES EN TOUS GENRES  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location de luminaires, ornements et décorations  
Drapeaux et tentes de toutes nationalités  
Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de sucre, etc., etc.  
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ÉCURIE CHANTILLY  
Tunis — rue de Norvège — Tunis  
Blanc et Mifsud  
Pension de chevaux et de Voitures  
ACHAT ET VENTE DE CHEVAUX ET VOITURES  
Location de Chevaux, harrettes anglaises, etc.  
Dressage de Chevaux  
S'adresser à l'Écurie Chantilly, rue de Norvège

VINS ET EAUX-DE-VIE  
DOMAINE DE POTINVILLE  
F. BERNET  
23, Rue de France, TUNIS  
LIQUEURS DE MARSEILLE LIVRAISON A DOMICILE

PHARMACIE LYONNAISE  
12, Rue de France, TUNIS  
ROSSET-BSSAND, pharmacien  
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES  
à la Kola, à Phosphate de Chaux  
DRAGÉES ANTIAMBIQUES et ANTISEPTIQUES  
SUFFÈTES  
Ces deux produits, préparés avec soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience étendue, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par le jeûne, Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.  
Eaux minérales purgatives, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

Hôtel-Restaurant des Négociants  
9, rue Aïcar - TUNIS  
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50  
Appartements confortables pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné  
S'adresser à NACOTET, propriétaire

A la Vile de Sfax  
11 bis, rue d'Allemagne - TUNIS  
HUILE D'OLIVE RE EXTRA SUPÉRIEURE  
Colis-postaux: reudus à domicile  
Tunisie..... 10 kil. 150 — Allemagne, Belgique et Suisse 5 kil. 9 40  
France..... 10 — 165 — Italie, Hollande. 5 — 8 90  
5 — 80 — Autriche..... 5 — 9 90  
Angleterre..... 5 — 10 70  
Qualité garantie extra pure exempte de tous mélanges  
Assortiments 4 quarts d'huiles à différents prix toujours en magasin

Maison BELASCH et GOZLAN  
MATÉRIAUX de CONSTRUCTION  
Usine à vapeur à DJEBEL-LAHMAR  
pour la fabrication du meilleur plâtre du pays  
Usine à Vapeur à AB-EL-KHADRA  
pour fabrication marseillaise de briques de 1<sup>re</sup> qualité  
Usine à BI-KAFFRA  
pour fabrication de la renommée chaux semi-hydraulique  
CIMENT, TUILES, GREAUX, BOIS, ETC.  
Adresser les commandes à, rue de Rome - TUNIS  
ou au siège social Bab-el-Khadra

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE  
ANGAÏSE ET VIENNOISE  
TUNIS. — 21, rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS  
MWAGNER, ALBRECHT et C<sup>ie</sup>  
Pain de luxe et de ménage, spécie de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
Pâtisserie de premier ordre  
Vins fins et liqueurs de premier ordre; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie  
SAINT-LOUIS de Marseille  
ON PORTE A DOMICILE

Aux Armes de Saint-Etienne  
23, rue Al-Djazira - TUNIS  
Veuve C. BOURY  
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse  
BICYCLETES des premières fabriques françaises  
Appareils de pesage de tous systèmes  
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances  
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES  
D'AIN-GARCI  
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique  
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse  
SOURCE PASTEUR Gazeuse  
Dépôts à Tunis:  
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers  
et Marchands d'eaux minérales  
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris  
Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

MAISON MODÈLE  
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis  
Succursale à Bizerte  
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie  
DÉPÔT DES USINES TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>  
DE CLERMONT-FERRAND  
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.  
Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.  
Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.  
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation  
Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis  
Services réguliers entre le Langueux, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte  
Transport des passagers et des marchandises  
Prix des passages pour Bône: 1<sup>re</sup> classe: 48 fr. (nourrit. et droits de canal compris); Pont: 13 fr. 50 sans nour.; droits du canal compris  
Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE  
C<sup>ie</sup> TOUACHE - paquebots-poste français -- Agence de Tunis  
Services réguliers à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépôts et de marchandises  
ARRIVEE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.  
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.  
— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.  
— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.  
— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Soussse), tous les samedis à 9 h. 30 s.  
— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.  
DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.  
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.  
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.  
— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.  
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.  
— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Soussse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.  
— DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.  
La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris. Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

TERMINUS-BUFFET-HOTEL  
GARE FRANÇAISE  
la meilleure situation de Tunis  
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES  
PRIX TRÈS MODÉRÉS  
M. Louis FOUBERT  
Courtier maritime et Commercial  
TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS  
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE  
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse  
Service spécial de Déménagements  
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER  
MAGASINS DE DEPÔTS

P. DANA  
9, Rue Es-Sadikia, 9 - Tunis  
Camionnage  
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels  
ET VICE-VERSA  
Par colis ordinaire 0, 50  
par petits Colis 0, 25  
Expéditions par grande et petite Vitesse  
Embarquements - Débarquements  
Opérations de douane